



# À PROPOS DE VOTRE COMPTE DE TAXES 2018

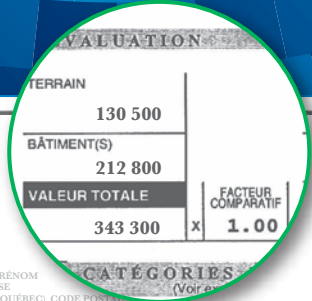


**PRÉLÈVEMENT BANCAIRE EN 12 VERSEMENTS ÉGAUX (PBVE)**

➔ Valeur imposable de votre propriété selon le rôle d'évaluation

➔ Dates d'échéance des versements et talons de remise

➔ Numéros de dossier pour paiements électroniques et par chèques (18 chiffres)



➔ Nom du créancier hypothécaire

**COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES**

Municipalité: Ville de La Prairie

Année: 2018

Matricule: 123456

Adresse: Ville de La Prairie, NO. CIVIQUE ET NOM DE LA RUE

Année de imposition: 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

DATE AU COMPTE: 19 janvier 2018

VALEUR AU RÔLE: [blank]

DETAILED TAX TABLE:

REFFÉRENCE	NATURE	ANNÉE DE BASE	TAXE	TAUX	NOUVEAU	MONTANT	UNITÉ
TAUX GÉNÉRALE	Éval.	343 300	0.03407	100.00		2 178.81 \$	D E
COMM.METROPOLITAINE DE MTL	Éval.	343 300	0.01552	100.00		53.29 \$	D E
RECONSTRUCTION INFRASTRUCTURES	Éval.	343 300	0.01000	100.00		34.31 \$	D E
REG URBAIN-1	Éval.		0.01363	100.00		46.79 \$	R S
REG URBAIN-2	Éval.		0.01056	100.00		36.24 \$	R S
ASSAINISSEMENT DES EAUX RES.	Loge	1	86.00	100.00		96.00 \$	R B
EAU RÉSIDUELLE	Loge	1	150.00	100.00		150.00 \$	R B
MATIÈRES SÉLECTIVES	Loge	1	156.00	100.00		156.00 \$	R B
COLLECTE SÉLECTIVE	Loge	1	62.00	100.00		62.00 \$	R B
ENVIRONNEMENT	Loge	1	18.00	100.00		18.00 \$	R B

TOTAL: 2 871.44

ARRÉRAGES: 0.00

INTÉRÊTS: Non incluse

PÉNALTIE: Non incluse

MONTANT DO: 2 871.44

ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS:

DATE	MONTANT
2018-02-20	957.16
2018-04-20	957.14
2018-06-20	957.14

REMARQUES: La Municipalité n'émettra pas de reçu pour les paiements effectués par chèque. Si vous avez effectué un paiement entre le 20-12-2017 et le 19-01-2018, ne pas tenir compte des arrérages. Pour renseignements sur les taxes : 450 444-6603

**Coupons détachables**

N° DE DOSSIER POUR PAIEMENT: 1234-56-7890-0-000-0000 (F)

PROPRIÉTAIRE: [blank]

NOM PRÉNOM: [blank]

ADRESSE: [blank]

VILLE (QUÉBEC) CODE POSTAL: [blank]

SITUATION: [blank]

RUE: [blank]

ÉCHÉANCE: 2018 02 20

ÉCHÉANCE: 2018 04 20

ÉCHÉANCE: 2018 06 20

SIPC: 1672, payer à une succ Desjardins ou autre inst. fin.

ARRÉR INTÉR PÉN

MONTE VERSE

957.16

201.69

201.67

957.14

**POUR DEMANDER UNE RÉVISION**

Jusqu'à la date ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation vital par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite au moins que vous y serez inscrite. Pour être recevable, votre demande de révision devra:

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso);
- Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé;
- Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.

DATE LIMITE: 2017-04-30

ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION: Ville de La Prairie, 170, boulevard Taschereau, bureau 400, La Prairie, Québec J5R 5H6

NOTE: Si vous désirez un reçu, vous devez nous en faire la demande.

IMPORTANT: JOINDRE À CHAQUE VERSEMENT LE COUPON APPROPRIÉ

# RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### PAR MODE ÉLECTRONIQUE

#### Via internet

- ▶ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Ville. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ▶ Disponible pour les membres des Caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires.

#### Important

Choisir le fournisseur : Ville de La Prairie et indiquer les **18 chiffres seulement** du numéro de dossier dans la case « Référence ». Ce numéro est inscrit sur chaque coupon détachable.

### AU COMPTOIR D'UNE CAISSE DESJARDINS

(uniquement pour les membres des Caisses Desjardins)

- ▶ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Ville. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

### PAR PAIEMENT PRÉAUTORISÉ

- ▶ Remplir le formulaire de demande d'adhésion au débit préautorisé disponible sur le site Internet de la Ville, section **Services aux citoyens/Perception des taxes** et le retourner à la Ville, accompagné d'un spécimen de chèque ou remettre le tout directement au comptoir de l'hôtel de ville.
- ▶ Le formulaire est également disponible au comptoir de l'hôtel de ville.

### NOUVEAU

#### PRÉLÈVEMENT BANCAIRE EN 12 VERSEMENTS ÉGAUX (PBVE)

- ▶ Remplir le formulaire de demande d'adhésion au prélèvement bancaire versements égaux (PBVE) disponible au comptoir de l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, section **Services aux citoyens/Perception des taxes** et le retourner à la Ville, accompagné d'un spécimen de chèque ou remettre le tout directement au comptoir de l'hôtel de ville.
- ▶ Le formulaire est également disponible au comptoir de l'hôtel de ville.

### PAR LA POSTE

- ▶ Faire parvenir trois **chèques postdatés\*** aux dates d'échéance de paiement. Inscrire la date sous la forme jour/mois/année ou année/mois/jour.
- ▶ Libeller les chèques à l'ordre de : **Ville de La Prairie**
- ▶ Inscrire le numéro de dossier sur les chèques, de préférence au recto de ceux-ci. Ce numéro de dossier se retrouve sur les coupons détachables.
- ▶ Joindre les coupons détachables sans les agraffer aux chèques.

#### \* Important

Il est préférable de faire parvenir vos chèques postdatés dès maintenant à la Ville, par la poste ou en venant les déposer directement à l'hôtel de ville (au comptoir ou dans la boîte postale située au rez-de-chaussé). Ces chèques seront encaissés à la date que vous aurez indiquée sur chacun d'eux. Vous éviterez ainsi l'attente au comptoir de perception le jour même de l'échéance ou les oublis fâcheux.

**Ne pas oublier d'insérer le coupon détachable dans l'enveloppe.**

### À L'HÔTEL DE VILLE

Au comptoir d'accueil, situé au bureau 400, par chèque(s), en argent comptant ou par carte de débit, si la limite autorisée par votre institution bancaire le permet.

**AUCUN PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

## ÉCHÉANCES POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins, en un seul versement, au plus tard le 20 février 2018.

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$, en trois versements égaux :

- ▶ 1<sup>er</sup> versement : **au plus tard le 20 février 2018**
- ▶ 2<sup>e</sup> versement : **au plus tard le 20 avril 2018**
- ▶ 3<sup>e</sup> versement : **au plus tard le 20 juin 2018**

### RESPONSABILITÉ SI VOTRE PAIEMENT DE TAXES ÉTAIT EFFECTUÉ PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Même si les renseignements relatifs au paiement de votre compte de taxes ont déjà été transmis par la Ville au créancier hypothécaire inscrit sur votre compte de taxes, vous devez tout de même vous assurer auprès de ce dernier que les paiements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance.

## FRAIS DE GESTION

- ▶ Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux de 12 % annuellement.
- ▶ Des frais bancaires de 25 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

## VENTE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Si votre propriété a été vendue au cours des derniers mois, vous devez retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à la Ville, à l'attention des Services administratifs et financiers, à l'hôtel de ville (voir l'adresse ci-contre).

## TAXES ANTÉRIEURES IMPAYÉES

- ▶ S'il n'a pas été acquitté, un solde ayant une échéance comprise **entre le 20 décembre 2017 et la réception de cet avis d'imposition** apparaîtra sur votre compte de taxes 2018.

**Toutefois, si vous avez déjà effectué le paiement de ce solde antérieur, ignorez ce montant additionnel.**

- ▶ Des intérêts seront également calculés jusqu'à la date du premier versement (le 20 février 2018) et le montant total sera ajouté à votre premier versement de taxes de 2018.

## RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

Pour toute question additionnelle concernant votre compte de taxes, vous êtes invité à communiquer avec les Services administratifs et financiers de la Ville (coordonnées ci-dessous).

### ADRESSE

**Ville de La Prairie**  
**Services administratifs et financiers**  
170, boul. Taschereau, bur. 400  
**4<sup>e</sup> étage**  
La Prairie (Québec)  
J5R 5H6

Téléphone : 450 444-6603  
Télécopieur : 450 444-6636  
finances@ville.laprairie.qc.ca

### HEURES D'OUVERTURE

#### LUNDI

De 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 17 h 30

#### MARDI AU JEUDI

De 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 16 h 30

#### VENREDI

De 8 h 30 à 12 h 15

### RENSEIGNEMENTS

450 444-6603  
finances@ville.laprairie.qc.ca  
ville.LAPRAIRIE.qc.ca